

## **FRANCE – Procès en correctionnelle pour un semencier**

Par Inf'OGM

Publié le 31/03/2004

Dans le procès de la société Asgrow France, filiale de Monsanto (cf. Inf'OGM n°50), le Procureur de la République avait fait appel pour que la société soit inculpée de 6 infractions pénales et non pas seulement de manquement aux règles de la consommation. Au début du mois d'avril 2004, la chambre d'instruction de la Cour d'Appel de Montpellier a décidé de renvoyer les PDG d'Asgrow France devant le Tribunal Correctionnel pour toutes les infractions. Pour l'instant aucune date n'a été communiquée sur le déroulement ultérieur de la procédure.

---

---

Adresse de cet article : [https://infogm.org/article\\_journal/france-proces-en-correctionnelle-pour-un-semencier-2/](https://infogm.org/article_journal/france-proces-en-correctionnelle-pour-un-semencier-2/)